

COMMUNE DE
**Saint-Germain du
Bel Air**

**RAPPORT DE PRÉSENTATION DU COMPTE
FINANCIER UNIQUE (C.F.U) 2025**

Sommaire :

Préambule

1- <u>Vue d'ensemble du compte financier unique 2025</u>	page 3
2- <u>Section de Fonctionnement</u>	page 4
a) Les dépenses de Fonctionnement	page 4
b) Les recettes de Fonctionnement	page 6
3- <u>Section d'Investissement</u>	page 9
a) Les dépenses d'investissement	page 9
b) Les recettes d'investissement	page 9



Préambule

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Le présent rapport répond à cette obligation et présente donc l'analyse des résultats financiers de l'année 2025 du Compte Financier Unique (CFU).

Le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. À lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion. Il simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.

Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

La présentation qui suit utilise le schéma traditionnel par section, en observant les recettes et les dépenses de chacune d'elles, en comparant les réalisations dans chaque chapitre pour les années 2024 et 2025.

1- Vue d'ensemble du compte financier unique 2025

FONCTIONNEMENT

Recettes

691 871.19€

Dépenses

588 779.76€

INVESTISSEMENT

Recettes

223 006.18€

Dépenses

214 396.27€

Résultats de l'exercice 2025

Excédent de fonctionnement

103 091.43€

+

Reprise résultats antérieurs

289 105.33€

=

Excédent d'investissement

8 609.91€

+

Reprise résultats antérieurs

-48 092.28€

Résultats de clôture de l'exercice 2025 :

392 196.76€

-39 482.37€

La section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser en dépenses pour un montant de 167 587,31€ et en recettes pour un montant de 124 234.00€.

(*Rappel restes à réaliser : ce sont des dépenses non mandatées au 31 décembre mais qui ont été engagées, ou des recettes certaines qui n'ont pas donné lieu à une émission de titres de recettes. Les RAR doivent être pris en compte pour déterminer le besoin de financement*).

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 82 835.68€. (-39 482.37€+ 43 353.31€ de RAR)

Pour couvrir ce besoin, le résultat de la section de fonctionnement (392 196.76€) doit faire l'objet d'une affectation partielle au compte de recettes d'investissement 1068 de 82 835.68€ et les 309 361.08€ restant seront repris à l'article 002 en excédent de fonctionnement.



2- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

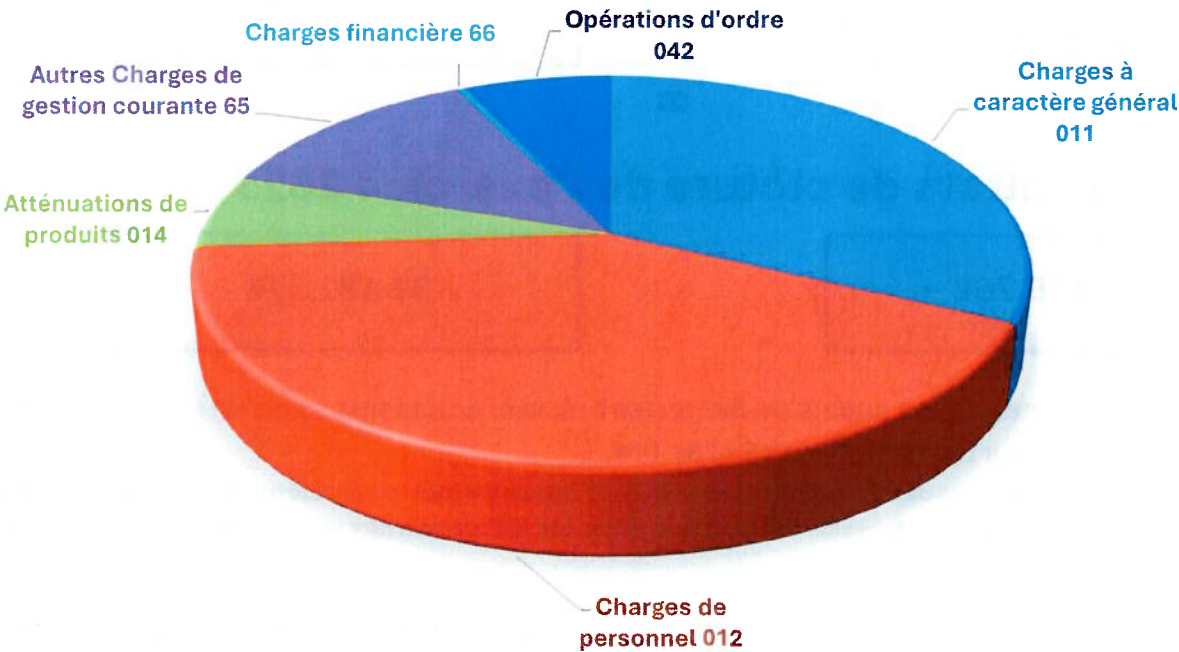
A la clôture de l'exercice 2025, le compte financier unique du budget principal fait apparaître un résultat en excédent de fonctionnement de 103 091.43 €.

A- Les Dépenses de Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement ont baissé de 3.92% par rapport à celles de 2024 passant de 612 810.45€ à 588 779.76€, soit une baisse de 24 030.69 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2025

Chapitre	CFU 2025	Rappel 2024
011 - Charges à caractère général	189 280.88	203 314.21
012 - Charges de Personnel	245 608.97	236 969.09
014 – Atténuations de produits	36 047.61	36 907.61
65 – Autres Charges de gestion courante	75 197.65	105 801.72
66 – Charges financière	2 217.35	2 896.10
68- Dotations aux provisions		20.78
042 – Opérations d’ordre (amortissements)	40 427.30	26 900.94
TOTAL	588 779.76	612 810.45



• Les charges à Caractère général 011 :

Il s’agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d’affranchissement, les fournitures et travaux d’entretien des bâtiments, les impôts et taxes payées par la commune, les primes

d'assurances, les contrats de maintenance, en baisse de 7.41%. Cette baisse s'explique par la diminution des travaux en régie, la baisse des travaux d'entretien sur les bâtiments et moins d'entretien sur le matériel roulant.

- **Les Charges de personnel 012 :**

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel. Il est en hausse de 3.65% par rapport à l'exercice 2024.

Un agent administratif a été mis à la disposition de la mairie par le syndicat mixte des Bassins versants Céou et Germaine, 2h hebdomadaires.

Un agent administratif a été recruté au 17 novembre 2025 à raison de 5h hebdomadaires pour effectuer la fonction d'agent d'accueil.

- **Atténuation de produits 014 :**

Il s'agit :

- Du versement au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) qui est un mécanisme de péréquation « horizontale » à l'échelle des ensembles intercommunaux, qui sont constitués par les EPCI à fiscalité propre et leurs communes membres. Ainsi, ce fond, alimenté par des prélèvements sur les ressources des ensembles intercommunaux considérés comme plus prospères, procède à des reversements aux ensembles intercommunaux considérés comme plus défavorisés (5 113€).
- Du versement au Fonds nationaux de garantie individuelle des ressources (FNGIR), prélèvements effectués sur les recettes fiscales des collectivités « gagnantes » de la réforme de la taxe professionnelle soit 18 793€.
- Du versement de la compensation à la Communauté de Commune Quercy Bouriane : La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour rôle d'assurer, pour un EPCI et pour ses communes membres, la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences. En effet, si l'EPCI fait le choix du régime fiscal de la taxe professionnelle unique (FPU), qui signifie que l'EPCI prélève lui-même la fiscalité professionnelle, les communes membres reçoivent en compensation une "attribution" versée chaque année. Celle-ci est minorée des transferts de compétences qui ont été évalués par la CLECT. La commune a donc versé la même somme qu'en 2024, à savoir 12 141.61€.

- **Autres charges de gestion courante (65) :**

Ce chapitre retrace principalement les dépenses afférentes :

- Le versement des indemnités et cotisations des élus pour 40 586,88€.
- La participation par péréquation aux frais de fonctionnement des écoles de Concorès et de Peyrilles pour 11 253.64€
- Les subventions de fonctionnement aux associations pour 13 440€
- La redevance municipale SYMICTOM (commune) 528€
- Une subvention au Budget CCAS de 2 500€
- Une remise exceptionnelle sur le loyer du bail commercial avec le camping de 2 700€



- Une participation au SIVU de la Vallée du Céou de 3 280€ (contre 35 533€ en 2024). Cette baisse s'explique par la répartition de la participation en partie sur le fonctionnement mais également sur l'investissement.
- Une aide exceptionnelle d'un montant de 604€ a été versée à l'association des Maires de l'Aude en solidarité en faveur des communes sinistrées des Corbières par les incendies.

- **Charges financières (66) :**

Ce chapitre comprend uniquement le remboursement des intérêts de la dette, soit 2 217,35€

- **La dotation aux amortissements (68) :**

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des immobilisations et de dégager les ressources pour pouvoir les renouveler régulièrement. Ce procédé comptable permet d'étaler dans le temps la charge consécutive au remplacement des immobilisations.

Cette dotation est de 40 427.30€ correspondant à l'amortissement des immobilisations corporelles (camion, tracteur, tondeuse, matériel...).

- **Virement à la section d'investissement :**

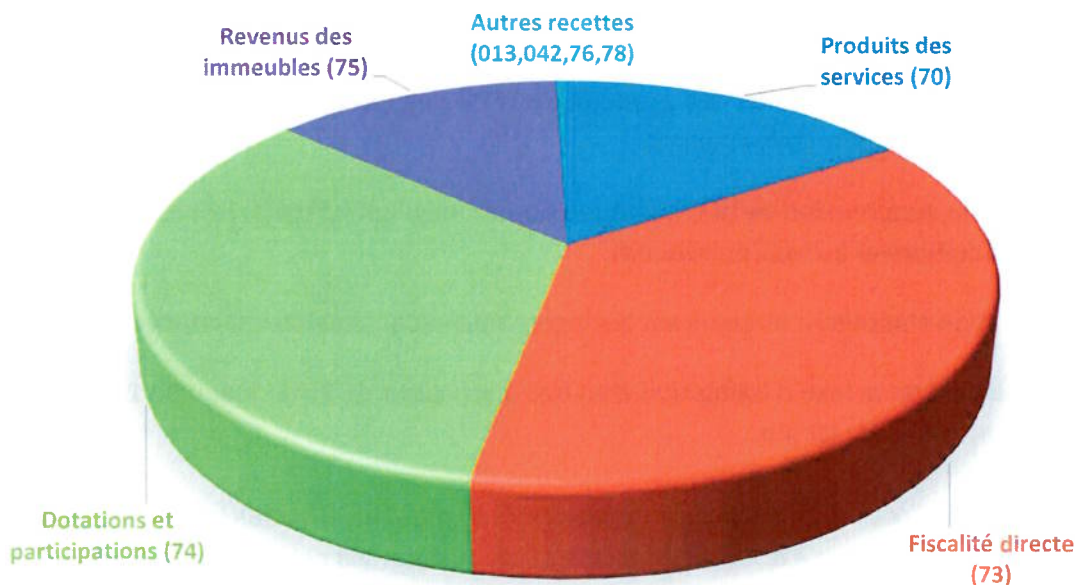
Cette somme contribue à l'autofinancement de la section investissement à hauteur de 314 687,03€.

B- Les Recettes de Fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement stables se sont élevées à **691 871.19€** (+0.44% par rapport à 2024) et se répartissent de la façon suivante :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2025

Chapitre	CFU 2025	Rappel 2024
013 - Atténuations de charges	3 119.51	1 262.12
042- Opération d'ordre de transfert entre section	291.00	291.00
70 - Produits des services	110 245.65	107 617.68
73 - Impôts et Taxes	256 222.73	258 792.76
74 - Dotations et participations	232 891.81	226 965.14
75 - Autres produits de gestion courante	89 074.65	91 592.28
76 - Produits Financiers	5.06	5.81
77 - Produits exceptionnels	0	2 061.00
78 - Reprises sur amortissements et provisions	20.78	
TOTAL	691 871.19€	688 587.79€



→ Les produits des services (70) :

Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par :

- Le remboursement des budgets annexes (eau, assainissement, transports) au budget principal pour la mise à disposition de personnel (**38 657.00€**) ;
- Le remboursement par la Communauté de Communes Quercy Bouriane des charges des locaux de l'école pour l'ALSH et le remboursement des charges de la piscine à la suite du transfert de compétence qui s'établit à **13 825.63 €**.
- Le remboursement de charges par la Poste, la MAM, SMBV, l'EHPAD (intervention des agents), la SAS EMILORD (électricité camping, MAD piscine, TOM) pour **26 886.98€**
- Le remboursement du S.I.V.U de la Vallée du Céou pour la mise à disposition de personnel (secrétaire) pour **2 736.34€** et remboursement de l'Ehpad pour l'intervention des agents communaux pour **4755.00€**.
- Les paiements effectués par les familles pour le service de la garderie périscolaire et de la restauration scolaire (**14 530.30€ part cantine et 2 153.00€ part garderie**).
- Les recettes de la piscine (**2 177.50€**) encore en baisse, -11.77% par rapport à 2024.
- D'autres recettes, moins importantes, sont enregistrées dans ce chapitre et notamment les redevances d'occupation du domaine public telles que celles payées par Orange, All'Fibre, Enedis, commerces ambulants (**3 011€**) ainsi que les concessions dans les cimetières pour un montant de (**980€**) et la mise à disposition du mini-bus aux associations pour **433.30€**.

→ La Fiscalité (73) :

Depuis 2017, la CFE a été transférée à la Communauté de Communes Quercy Bouriane qui a fait le choix du régime fiscal de la taxe professionnelle unique (FPU), ce qui signifie qu'elle prélève elle-même la fiscalité professionnelle.



Pour les communes, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée à compter depuis 2021, par la « descente » du produit départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties. La suppression de la moitié des produits de TFPB des locaux industriels devrait ainsi affecter le mécanisme de compensation mis en place.

Pour compenser la suppression de la TH, chaque commune s'est vu transférer le taux départemental de TFB qui vient s'additionner au taux communal.

La taxe d'habitation s'applique toujours sur les logements vacants et les résidences secondaires.

Depuis 2020, le taux de la taxe d'habitation était figé à sa valeur de 2019, jusqu'en 2022 inclus, à la suite de la réforme de la fiscalité locale.

A compter de 2023, le taux de la TH, sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales.

Nature de la Taxe	TAUX 2024	TAUX 2025
Taxe d'habitation	11.63	11.63
Taxe Foncière Bâtie	40.96 (17.50% taux communal + 23.46% taux départemental	40.96
Taxe Foncière non Bâtie	117.48	117.48
C.F. E	-	-

Fiscalité attendue au BP 2025 : 243 442€, Fiscalité reçue en 2025 : 240 673€

Malgré des taux communaux figés depuis plusieurs années, on constate une augmentation de 0.78% par rapport à 2024, du fait de la revalorisation des valeurs locatives des propriétés bâties et non bâties fixée par l'État, et non pas par les collectivités territoriales.

→ **Le fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (« fonds DMTO »)**

Mécanisme de péréquation horizontale, mis en place par l'article 123 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 et profondément transformé par la loi de finances pour 2020.

Pour les communes de moins de 5 000 habitants qui ne sont pas classées station de tourisme, les **DMTO** générés sur leur territoire sont placés dans un fonds de péréquation départementale, dont le montant est réparti entre elles par une délibération du conseil départemental adoptée dans les conditions prévues à l'article 1595 bis du code général des impôts. Ce fonds est réparti sur la base de critères de péréquation, et notamment l'importance de la population, les dépenses d'équipement brut et l'effort fiscal des communes bénéficiaires. Ce fonds de péréquation départemental a notamment été institué pour éviter à ces communes de subir chaque année les oscillations de DMTO liées à la variation du nombre et du montant des transactions immobilières sur leur territoire. Il est donc un outil opportun et efficace.

Ce fonds s'élève à **15 549.73€** pour 2025, soit une baisse de 22.19%.

→ **Les Dotations de l'Etat et participations (74) :**

Il concerne essentiellement les dotations de l'Etat. La dotation globale de fonctionnement (82 230€) est stable par rapport à 2024, 1.18% en augmentation.

La dotation nationale de péréquation reste en baisse -16.72% (**10069€**).

La dotation de solidarité rurale est de nouveau en hausse s'établissant à **105 273€** soit +8.28%.

D'autre part, ce chapitre comprend également la participation aux frais de scolarité par dérogation des communes hors RPI, (Frayssinet et Saint-Clair pour 10 291.71 €), des communes membres (Montamel et Saint-Chamarand pour 14 195.47€), du FCTVA au titre des dépenses de fonctionnement éligibles (714.63€), la dotation des élus locaux (3322€) et des compensations au titre des exonérations des différentes taxes pour 6 796€.

→ **Autres produits de gestion courante (75) :**

Il concerne les autres produits de gestion courante mais l'essentiel des recettes de ce chapitre est constitué par l'encaissement des locations des logements et bâtiments communaux (salle des fêtes) pour un montant de **87 305.65€**.

→ **Les autres recettes :**

La somme de **1715.90€** en produits exceptionnels résulte principalement d'un remboursement de sinistre (504.35€) et des encaissements des charges locatives à l'article 75888 au lieu du 752 (à la demande de la trésorerie) pour 360€.

3- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A la clôture de l'exercice 2025, le compte financier unique du budget principal fait apparaître un résultat en excédent d'investissement de 8 609.91€.

A- Les Dépenses d'Investissement

Les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à 214 396.27€ en 2025.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2025

Chapitre	C.F.U 2025	Rappel 2024
16- emprunt et dette assimilées (capital)	26 527.14	29 037.38
040- amortissement amendes de police	291.00	291.00
21-Opérations d'équipement	154 600.63	163 346.70
204-subventions d'équipement versées	32 790.00	4 563.00
27- Autres immobilisations financières	187.50	
TOTAL	214 396.27	197 238.08

Les principaux investissements de l'année 2025 ont été les suivants :

225- Eclairage Public : 29 104.31€

253-Travaux Eglise : 60 436.20€

259- Travaux camping : 6 079.98€

261- Travaux école (tablettes, chaises : 2 320.20€

266- Aménagement secrétariat de mairie : 2 191.50€

267- Mobilier urbain : 1 266.30€

272- Rénovation vestiaires stade : 6 693.73€

275- Matériel Technique : 219.90€

278- Pluvial secteur rue quincaillerie : 25 671.68€

279- Local et terrain pétanque : 8 529.42€



280- Agrandissement columbarium : 5 874.00€

Opérations non individualisées : 39 003.41€
(insert camping, participation SIVU 32 790€)

B- Les recettes d'investissement

Les recettes de la section investissement se sont élevées à 223 006.18€

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2025

Chapitre	C.F.U 2025	Rappel 2024
13- Subventions	59 756.64	5 067.00
10- FCTVA, Taxe d'aménagement	10 049.96	22 877.86
1068- Excédents de fonctionnement capitalisés	112 269.28	97 688.46
16- Emprunts et dettes assimilées (caution)	389.00	
27- Titres immobilisés	114.00	
040- Dotations aux amortissements	40 427.30	26 900.94
TOTAL	223 006.18	152 534.26

Les principales recettes ont été constituées par :

- Le fond de compensation pour la TVA (FCTVA) compensation par l'Etat aux collectivités locales de la TVA acquittée sur leurs investissements (année 2023) sur la base d'un taux forfaitaire, à hauteur de 8 901.48€
- La taxe d'aménagement à hauteur de 1 148.48€
- Les recettes d'amortissement pour 40 427.30€
- Reversement d'un don de la Fondation du Patrimoine pour les travaux de l'Eglise : 45 450€
- Fonds de concours de la Communauté de Communes Quercy Bouriane : 14 306.64€

ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2025

ÉTAT DU PERSONNEL AU 31/12/2025							
01571 - COMMUNE (M57)							
GRADES OU EMPLOIS	CATÉGORIES	EMPLOIS BUDGÉTAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGÉTAIRES EN ETPT		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
(a)		0	0	0	0	5	5
		0	0	0	0	5	5
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1	0,02	1,02	1	0,02	1,02
Rédacteur Principal de 1ère Classe	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	0	0,02	0,02	0	0,02	0,02
FILIERE TECHNIQUE (c)		2,07	1,5	3,57	2,48	1,09	3,57
Adjoint technique territorial	C	1,07	0,45	1,52	0,9	0,62	1,52
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	0	1,05	1,05	0,58	0,47	1,05
Agent de Maîtrise	C	0,5	0	0,5	0,5	0	0,5
Agent de Maîtrise Principal	C	0,5	0	0,5	0,5	0	0,5
FILIERE SOCIALE (d)		0	0,96	0,96	0,96	0	0,96
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles mater.	C	0	0,77	0,77	0,77	0	0,77
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles mater.	C	0	0,19	0,19	0,19	0	0,19
TOTAL GENERAL (a+b+c+d)		3,07	2,48	5,55	4,44	6,11	10,55

ETAT DE LA DETTE AU 31.12.2025

MAIRIE DE ST GERMAIN DU BEL AIR - EMPRUNTS COMMUNE

OL_EMP

10/03/2026	Etat de la dette	1 / 1
------------	------------------	-------

Pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025

BUDGET:

Période	N°	Objet Référence	Date Acq.	Durée	Per	Date Fin	Mt. Initial	CRD	IRD	Interêt	Amortissement	Liquidé	Taux
4-2025	E8	RENOUATION SALLE DES FÊTES 00002298740	30/04/2020	12	A	30/04/2032	200 000,00	134 790,52	2 616,07	741,35	16 527,14	17 268,49	0,5500
4-2025										741,35	16 527,14	17 268,49	
8-2025	E7	SALLES ASSOCIATIVES 8161454	04/05/2012	15	A	05/08/2027	150 000,00	30 000,00	1 476,00	1 476,00	10 000,00	11 476,00	4,9200
8-2025										1 476,00	10 000,00	11 476,00	
Total pour le budget EMPRUNT COMMUNE										2 217,35	26 527,14	28 744,49	
Total général										2 217,35	26 527,14	28 744,49	

COMPTES FINANCIERS UNIQUES DES BUDGETS ANNEXES

C.F.U Service de l'eau 2025

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés.....		144 514.16		22 993.53		167 507.69
Opérations de l'exercice...	0	9 462.87	51 591.64	48 850.39	51 591.64	58 313.26
TOTAUX.....	0	153 977.03	51 591.64	71 843.92	51 591.64	225 820.95
Résultats de clôture.....		153 977.03		20 252.28		174 229.31
Restes à réaliser.....						
TOTAUX CUMULES.....		153 977.03		20 252.28		174 229.31

C.F.U Service de l'assainissement 2025

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés.....		255 258.78		129 019.07		384 277.85
Opérations de l'exercice...	21 284.34	18 548.00	50 798.21	50 649.50	72 082.55	69 197.50
TOTAUX.....	21 284.34	273 806.78	50 798.21	179 668.57	72 082.55	453 475.35
Résultats de clôture.....		252 522.44		128 870.36		381 392.80
Restes à réaliser.....	23 000				23 000	
TOTAUX CUMULES.....		229 522.44		128 870.36		358 392.80



C.F.U Service des transports 2025

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés.....		22 044.35		12 406.18		34 450.53
Opérations de l'exercice...			13 765.21	18 392.31	13 765.21	18 392.31
TOTAUX.....	0	22 044.35	13 765.21	30 798.49	13 765.21	52 842.84
Résultats de clôture.....		22 044.35		17 033.28		39 077.63
Restes à réaliser.....	33 900					
TOTAUX CUMULES.....	11 855.65			17 033.28		5 177.63

C.F.U du Lotissement 2025

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés.....	0	0	0	0	0	0
Opérations de l'exercice...	0	0	0	0	0	0
TOTAUX.....	0	0	0	0	0	0
Résultats de clôture.....	0	0	0	0	0	0
Restes à réaliser.....	0	0	0	0	0	0
TOTAUX CUMULES.....	0	0	0	0	0	0



Publié le : 28/08/2026 13:47 (Europe/Paris)

Par : C.F.

https://www.intramuros.org/saint-germain-du-bel-air/documents_administratifs/76644